



HALL A
APPARTEMENT DE 2 PIECES
A103 au 1er étage

ENTREE	3,13
SEJOUR / CUISINE	20,52
CHAMBRE	12,14
SDE	6,56
SURFACE TOTALE HABITABLE	42,35 m²
TERRASSE	4,38
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	46,73 m²

LEGENDE

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant	F	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave Vaisselle
	Soffite / faux plafond	LL	Lave Linge
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	C	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		---	Retombée de poutre



Indice A Mai 2019

Echelle :

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les surfaces, les hauteurs sous plafond ainsi que les hauteurs de seuils ou d'allèges indiquées sont approximatives.